



**Communiqué
de presse**

Pour diffusion immédiate
Le 2 novembre 2009

Dispositif Versini de protection de l'enfance à Paris : nous voulons une réponse claire et un engagement ferme !

Paris, le 2 novembre 2009 - En cette année du 20^{ème} anniversaire de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, les organisations signataires s'étonnent du manque de clarté, d'engagement et de solidarité gouvernementale quant à la poursuite du dispositif de protection des mineurs isolés étrangers mis en place par Mme VERSINI en 2003 à Paris.

Les associations font part de leur étonnement quant aux engagements incertains du gouvernement. Le 27 février dernier, lors d'une visite sur le terrain à Paris, M. BESSON annonçait que l'Etat allait pérenniser son aide aux associations agissant en faveur des mineurs étrangers isolés à hauteur de 2,7 millions d'euros (dépêche AFP / 27-02-09). La dépense s'établit en réalité à 3 millions. Lors de la discussion budgétaire en commission élargie, ce jeudi 29 octobre 2009 à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Immigration s'est engagé à financer le dispositif à hauteur de 14%. Fort bien. Reste à trouver les 86% restants, qui manquent semble-t-il du côté de M. APPARU (secrétaire d'Etat chargé du logement et de l'urbanisme).

Cette question nécessite pourtant un engagement budgétaire ferme de la part de l'Etat et mérite mieux que les atermoiements entre ministères, qui durent depuis des mois. Aussi, nous en appelons solennellement au premier ministre, aux présidents des groupes parlementaires, à la Défenseure des enfants et au Médiateur de la République, pour qu'une clarification intervienne au plus vite et dès ce mardi 3 novembre à l'Assemblée nationale lors de la discussion budgétaire sur le volet exclusion sociale. Nous réclamons en outre qu'un véritable schéma de pilotage soit mis en œuvre entre l'Etat et les départements.

Comme l'ont souligné des parlementaires de toutes familles politiques, mais également la Cour des Comptes, le Comité des droits de l'enfant des Nations unies, le Médiateur de la République ou encore la Défenseure des enfants, seul un meilleur partage des tâches entre l'Etat et les départements permettrait d'assurer une protection effective à tous les mineurs isolés étrangers en danger sur notre territoire.

Source et info

Pierre HENRY
Directeur général
France terre d'asile
06 03 22 65 25

Mickael CLEMENT
Président
Enfants du Monde - Droits de l'Homme
06 63 73 90 76

Alexandre LE CLEVE
Directeur
Hors La Rue
01 42 96 85 17